

La rentrée 2019 n'est pas placée sous le signe de la plus grande sérénité pour l'ensemble des personnels de l'éducation Nationale. C'est le moment de la mise en œuvre d'une grande partie des réformes éducatives voulues par le gouvernement contre l'avis de la très grande majorité des professionnels. L'année 2019 a été sources de nombreux mouvements de contestation, d'une politique antisociale, réactionnaire par certains aspects, répressive...qui installe le chacun pour soi et ne souffre d'aucune remise en cause. L'éducation est prise dans cette tourmente et les réformes qui transforment l'ensemble du système de l'école maternelle à l'université le déstabilisent et ne répondent pas à l'enjeu majeur de démocratisation de la réussite scolaire, de l'augmentation du niveau de qualification de l'ensemble de nos élèves.

La crise de réforme aiguë ne marquera pas de pause et de nombreux dossiers vont être étudiés et mis en chantier: suivi de la réforme des lycées, réforme de la formation des enseignants et contenus des concours, réforme de la formation continue, carrière, action sociale, mais aussi revalorisation des salaires dont on peut douter des réels engagements pour tous et toutes dans le cadre de la future réforme des retraites.

Mais la réalité c'est quoi?

Pour le premier degré, ce sont des ouvertures improvisées faites à la rentrée 2019, que nous approuvons certes, mais qui nous questionnent sur la gestion des moyens et sur l'insuffisance de l'enveloppe départementale. Sur quels supports budgétaires ces postes ont-ils été pris ? Et c'est aussi un le bilan de rentrée en CAPD qui a montré que les ajustements du mouvement ont été compliqués et comme ses règles sont à discuter en CTSD, nous attirons dès à présent votre attention sur l'importance de revenir à une deuxième saisie de vœux afin d'éviter un troisième mouvement.

Quant à la réalité de cette rentrée dans le second degré, ce sont par exemple 1 379 heures hebdomadaires non couvertes en EPS à la rentrée 2019 C'est ce que nous avons recensé, suite aux remontées des établissements. Cette situation inédite nous fait dire concrètement que la rentrée n'est pas, comme le dit le ministre, « la meilleure depuis longtemps ». Comment prétendre vouloir développer la pratique sportive à l'école, quand dans près de 10% des établissements scolaires du second degré, dès les premiers jours de classe, il manquait des enseignants pour assurer l'EPS aux élèves ? Même en augmentant fortement les effectifs dans les classes et en imposant une seconde heure supplémentaire aux enseignants, le ministère n'a pas réussi à assurer une couverture totale des besoins à la rentrée ! La continuité du service public est aussi menacée car, dans certaines académies, le potentiel de remplacement par des enseignants titulaires est presque réduit à néant.

Mais c'est aussi plus généralement dans le corps enseignant, des conditions de travail qui se dégradent et des personnels qui sont de plus en plus mal dans leurs fonctions. Nous avons d'ailleurs une pensée pour nos collègues qui sont récemment allés jusqu'au suicide et en particulier pour Christine Renon, directrice d'école à Pantin, et dont le courrier envoyé avant de mettre fin à ses jours relate ces conditions de travail.

En effet, la charge de travail périphérique au cœur du métier est en constante augmentation : multiplication des professeurs principaux en LP et lycée avec alourdissement du travail sur l'orientation, référents des parcours culturels, citoyens, de santé, d'orientation au collège, accueil des contractuels... tout cela nous détourne de notre mission essentielle d'enseignement et de lutte contre les inégalités scolaires.

La mise en place des PIAL, n'est qu'un alourdissement de plus pour les directeurs et professeurs référents. Dans le premier degré les moyens départementaux ne permettent pas de mettre en place la décharge prévue par la circulaire de rentrée. Celle-ci indique d'une part, que « l' IEN PEUT déléguer cette responsabilité à l'un des directeurs de sa circonscription » et d'autre part que « ce directeur d'école bénéficie d'un quart de décharge pour remplir cette mission ». Or dans le 05 l'IEN délègue et le directeur PEUT bénéficier d'une décharge. Ou pas. Pas non plus d'indemnité prévue pour ce travail supplémentaire, alors même que M. le Dasen trouvait « naturel » d'accorder à ces directeurs une indemnité ou une décharge. Pourquoi mettre en place des structures si on ne se donne pas les moyens de les faire fonctionner correctement ? Une fois de plus, ce sont les directeurs, multitâches, corvéables à merci qui en pâtissent, et par voie de conséquences, leurs adjoints.

Avec la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, le nombre et la qualité des instances de dialogue social vont diminuer. La défense du paritarisme est un enjeu crucial pour faire respecter des droits individuels dans le cadre de l'intérêt général.

Le projet de réforme des retraites par point représente un changement de paradigme. La valeur du point facilement modifiable ne garantit aucunement une pension satisfaisante pour l'ensemble des futur-es retraité-es. Il impactera fortement le niveau de pension des salarié.es et particulièrement les fonctionnaires et les enseignant.es. La FSU continue à défendre l'intérêt collectif et la situation des agent-es de la Fonction Publique.

Enfin, la dévalorisation salariale des enseignant.es va grandissante. Malgré des avancées obtenues dans le cadre de PPCR, la politique du gouvernement en gelant la valeur du point, en refusant l'évolution des grilles indiciaires notamment en début de carrière, en confisquant des promotions pourtant budgétées, les enseignant.es français.es atteignent tout juste la moyenne des pays de l'OCDE et sont loin des mieux rémunérés. C'est au-delà l'ensemble des fonctionnaires qui sont ostracisés.

La FSU n'adhère pas à cette vision de société et s'opposera fermement à ces réformes injustes et déséquilibrées.